

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2026_40

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE BISE-UBINE/RD222A

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu les travaux devant être réalisés par la Commune de VACHERESSE sur le réseau des eaux pluviales, route de Bise-Ubine/RD222A, lieudit « Les Audevex ».

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour les services municipaux y intervenant,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la route de Bise-Ubine/RD222A,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant la période du 12 au 16 octobre 2026, la circulation route de Bise-Ubine/RD222A sera interdite à tous les véhicules à partir de l'intersection avec la route du Chef-lieu/RD222 jusqu'à l'intersection avec la route du Villard. Toutefois, l'accès à l'EHPAD du Haut Chablais et l'accès pour les riverains sont autorisés.

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par les services municipaux en collaboration avec le Centre d'exploitation des routes départementales d'ABONDANCE, comme suit : route du Chef-lieu/RD222 < > route de Leschaux < > route du Perron < > route du Plagnon < > route de Bise-Ubine/RD222A. Cet itinéraire sera interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf aux services de secours et d'incendie.

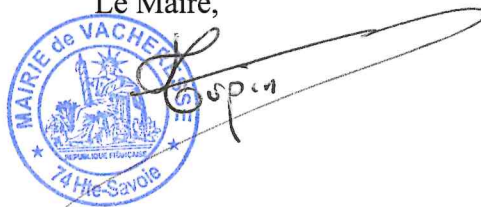
Article 3 : La mise en place de la signalisation temporaire sera effectuée par les services techniques de la commune de VACHERESSE et le Centre d'exploitation des routes départementales d'ABONDANCE. L'entretien de l'ensemble de la signalisation mise en place est de la responsabilité de la commune de VACHERESSE.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Arrondissement des routes départementales de THONON
- CERD d'ABONDANCE
- Service Départemental d'Incendie et de Secours 74

Fait à VACHERESSE, le 8 octobre 2026

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON